

**MISE À JOUR DES ORDRES
DE SANTÉ PUBLIQUE DU MANITOBA**

Les changements suivants entreront en vigueur le samedi 29 mai 2021.

Secteur	Restrictions actuelles associées au palier rouge depuis le 9 mai	Nouvelles restrictions associées au palier rouge à compter du 29 mai
Résidences privées	Les visiteurs ne sont pas autorisés dans les résidences privées, sauf dans certaines circonstances.	Maintien des restrictions.
Rassemblements intérieurs	Les rassemblements intérieurs sont interdits.	Maintien des restrictions.
Rassemblements extérieurs	Les rassemblements extérieurs sont interdits, sauf pour les membres d'un même foyer.	Maintien des restrictions.
Restaurants et bars	Les restaurants, les bars, les terrasses et les sections de places assises des aires de restauration des centres commerciaux doivent fermer à la consommation sur place, mais les établissements peuvent offrir des plats à emporter et des services de livraison.	Maintien des restrictions.
Gymnases et centres de conditionnement physique	Ces établissements doivent fermer.	Maintien des restrictions.
Casinos et salles d'appareils de loterie vidéo	Ces établissements doivent fermer.	Maintien des restrictions.
Musées, galeries et bibliothèques	Ces établissements doivent fermer.	Maintien des restrictions.
Salles de cinéma, de théâtre et de concert	Ces établissements doivent fermer.	Maintien des restrictions.
Mariages et funérailles	Il est permis à au plus dix personnes, hormis l'officiant et un photographe, d'assister à un mariage ou à des funérailles.	Maintien des restrictions.
Rassemblements communautaires, culturels et religieux	Ces établissements doivent fermer.	Maintien des restrictions.
Activités et services au	Ces activités et services sont	Pas de changement.

volant	autorisés.	
Entreprises de services personnels	Ces établissements doivent fermer.	Maintien des restrictions.
Installations sportives et récréatives intérieures	Ces établissements doivent fermer.	Maintien des restrictions.
Installations sportives et récréatives extérieures	Les jeux d'équipe organisés sont interdits.	Maintien des restrictions.
Écoles de danse, de théâtre et de musique	Ces établissements doivent fermer.	Maintien des restrictions.
Camps de jour	Ces établissements doivent fermer.	Maintien des restrictions.
Magasins de détail, marchés, jardineries et centres commerciaux	Limite d'occupation des magasins de détail fixée à 10 % de leur capacité ou à 100 clients. Limite d'occupation des centres commerciaux fixée à 10 % de leur capacité.	Maintien des restrictions; les centres commerciaux doivent respecter des exigences supplémentaires pour gérer leurs taux d'occupation et l'accès à leurs locaux afin de veiller au respect des restrictions.
Lieux de travail	Aucune restriction en vigueur.	Les employeurs doivent permettre aux employés de travailler à domicile dans la mesure du possible.
Réunions de groupes d'entraide	Maximum de dix personnes.	Les réunions en présence sont interdites. Les participants doivent se réunir en mode virtuel.